Ville de Saint Symphorien d'Ozon

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JANVIER 2025

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION N°2024-28 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024

<table>
<tr><th>N° d'Ordre</th><th>Date</th><th>Objet</th></tr>
<tr><td>2025-01</td><td>10 décembre 2024</td><td>
Commande publique - Marchés publics

Décision du maire n°2024–05

Objet : Conclusion et signature d'un marché à procédure adaptée pour la souscription des services d'assurances pour la commune et son CCAS avec les compagnies d'assurances suivantes :
<table>
<tr><td>Lot 1 – Assurance des dommages aux biens et aux risques annexes</td><td>SMACL Assurances SA
141 Avenue Salvador Allende – CS 2000 – 79031 Niort Cedex 9
Pour un montant de 25 276,65 €</td></tr>
<tr><td>Lot 2 – Assurance des responsabilités et des risques annexes</td><td>SMACL Assurances SA
141 Avenue Salvador Allende – CS 2000 – 79031 Niort Cedex 9
Pour un montant de 4 250 €</td></tr>
<tr><td>Lot 3 – Assurance des véhicules et des risques annexes</td><td>SMACL Assurances SA
141 Avenue Salvador Allende – CS 2000 – 79031 Niort Cedex 9
Pour un montant de 12 991,02 €</td></tr>
<tr><td>Lot 4 – Assurance de la protection juridique de la collectivité</td><td>SMACL Assurances SA
141 Avenue Salvador Allende – CS 2000 – 79031 Niort Cedex 9
Pour un montant de 1 439,62 €</td></tr>
<tr><td>Lot 5 – Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus</td><td>SMACL Assurances SA
141 Avenue Salvador Allende – CS 2000 – 79031 Niort Cedex 9
Pour un montant de 398,57 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Accusé de réception en préfecture
069-216902916-20250128-2025001RENDUDECI-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Transmis en Préfecture, 30 janvier 2025

Le Maire,

Pierre BALLESIO

MAIRIE de St-SYMPHORIEN-d'OZON (Rhône)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JANVIER 2025

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION N°2024-28 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024

2025-02	*10 décembre 2024*	Commande publique - Marchés publics Décision du maire n°2024-006 Objet : Conclusion et signature d'un marché à procédure adaptée pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales à Saint-Symphorien-d'Ozon avec la société SUEZ Eau France pour un prix analysé en fonction des critères de pondération de 42 808,09 € HT. Durée : 1 an, renouvelable 3 fois en fonction de la réalisation du transfert de la compétence assainissement
2025-03	*16 décembre 2024*	Domaine et Patrimoine Bail à usage professionnel entre la commune de Saint Symphorien d'Ozon représentée par Monsieur le Maire et Marie-Laure PECHENART, ostéopathe, dénommée "le Preneur" Objet : location d'un local à usage professionnel sis 13 avenue de la Colombière, d'une superficie de 41 m2 comprenant une pièce sur rue, une pièce sur cour, un cabinet de toilette, un dégagement, une cave, une cour. Durée : 3 années à compter du 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2027. Au terme fixé par le présent bail, reconduction tacite du contrat pour la même durée sauf si l'une ou l'autre partie notifie son intention de ne pas renouveler le contrat à son expiration en respectant un délai de préavis de 6 mois, sans avoir à le justifier spécifiquement et sans contrepartie financière. Montant du loyer : 400 €/mois HT et hors charges

Télétransmis en Préfecture
30 Janvier 2025

MAIRIE de St-SYMPHORIEN-d'OZON (Rhône)

Le Maire,

Pierre BALLESIO

Accusé de réception en préfecture
069-216902916-20250128-202501RENDUDECI-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JANVIER 2025

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION N°2024-28 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024

2025-04	*16 décembre 2024*	Commande publique - Marchés publics Décision du maire n°2024-007 Objet : Conclusion d'une modification n°1 au marché de travaux pour l'extension du groupe scolaire des Marais – Lot n°6 – étanchéité - en vue d'acter les travaux supplémentaires suite au déplacement des toilettes primaires. Montant : montant initial du marché : 38 548,04 € HT montant de l'avenant : 1 542,24 € HT suite au devis transmis nouveau montant du marché : 40 090,32 € HT
2025-05	*16 décembre 2024*	Commande publique - Marchés publics Décision du maire n°2024-009 Objet : Conclusion d'une modification n°1 au marché de travaux pour l'extension du groupe scolaire des Marais – Lot n°4 – gros œuvre - en vue d'acter les travaux supplémentaires suite à la création d'une rampe PMR côté préau maternelle Montant : montant initial du marché : 349 602,56 € HT montant de l'avenant : 12 120,00 € HT suite au devis transmis nouveau montant du marché : 361 722,56 € HT
2025-06	*17 décembre 2024*	Vie associative & sportive – Autres types de contrats Convention d'occupation de la salle d'activité Agatha Sanna entre la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon représentée par son maire, Monsieur Pierre BALLESIO et l'EHPAD Châteauvieux – Habitat et Humanisme Soin, représenté par son directeur, Monsieur Benoit AURENCHE Objet : convention d'occupation temporaire de la salle d'activité Agathe Sanna situé au sein de l'EHPAD de Châteauvieux par les associations symphorinoises et les écoles de la commune. Superficie de la salle : 188,50 m² pouvant être séparée en 3 espaces (1 espace de 90,50 m² et 2 espaces de 49 m² selon un planning d'utilisation. Durée : 12 mois à compter du 1er mars 2025. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction Montant de la location : 250 € par semaine

Accusé de réception en préfecture
069-216902916-20250128-2025012BJDUDECI-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Télétransmis en Préfecture,
30 janvier 2025

Le Maire,
Pierre BALLESIO

MAIRIE de St-SYMPHORIEN-D'OZON (Rhône)

Ville de Saint Symphorien d'Ozon

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JANVIER 2025

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION N°2024-28 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024

2025-07	*14 janvier 2025*	Commande publique - Marchés publics Décision du maire n°2025-01 Objet : Conclusion d'une modification n°2 au marché de travaux pour l'extension du groupe scolaire des Marais – Lot n°4– Gros œuvre, maçonnerie - en vue d'acter les travaux supplémentaires suite à la dépose et repose du portail existant et la fourniture et pose d'un regard 70*70 pour raccordement d'un tuyau de chauffage Montant : montant initial du marché : 349 602,56 € HT montant de l'avenant : 2 006,00 € HT suite au devis transmis nouveau montant du marché : 363 728,56 € HT
2025-08	*16 janvier 2025*	Commande publique - Marchés publics Décision du maire n°2025-08 Objet : Conclusion d'une modification n°1 au marché de travaux pour l'extension du groupe scolaire des Marais – Lot n°3– Fondations spéciales - en vue d'acter les travaux supplémentaires suite une pose de micropieux supplémentaires Montant : montant initial du marché : 64 355,00 € HT montant de l'avenant : 1 080,00 € HT suite au devis transmis nouveau montant du marché : 65 435,00 € HT

Télétransmis en Préfecture,
30 janvier 2025

Le Maire,

Pierre BALLESIO

MAIRIE de St-SYMPHORIEN-D'OZON (Rhône)

Accusé de réception en préfecture
069-216902916-20250128-202501RENDUDECI-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025